

## COMPTE RENDU DU CHSCT 05/10/2020

### ordre du jour :

- 1/ Situation sanitaire
- 2/ Questionnaire CHSCT locaux sur la gestion Covid-19
- 3/ Mise à jour de la campagne DUERP-PAP
- 4/ Rapport annuel d'activité du médecin de prévention 2019
- 5/ Examen des fiches de signalement, des registres SST, des fiches actions et point budgétaire
- 6/ Questions diverses

### Réponses aux liminaires :

\*en ce qui concerne le **NRP**, Mr Fuentès considère que ceci relève d'un prochain CTL.

#### \*Télétravail :

Mr LECA a indiqué rester en attente de la mise en application du décret de mai 2020 pour débiter une campagne au fil de l'eau.

A la demande des OS, le télétravail va être à l'ordre du jour du prochain Groupe de travail CHSCT qui aura lieu le 05 novembre 2020. A cet effet, M LECA nous présentera le bilan de l'enquête et du questionnaire adressés aux télétravailleurs ainsi que le projet de questionnaire à l'attention des « non télétravailleurs ».

Si vous avez des observations ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer sur notre mail : [solidairesfinancespubliques.ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr)

Il nous a été confirmé que tout refus de demande de télétravail par le chef de service pourra faire l'objet d'un recours en CAP locale. A cette fin nous vous incitons à formaliser vos demandes par écrit.

#### \* Masques :

Au dernier GT une demande de fiche d'action a été demandé par l'ensemble des OS concernant l'achat de 40 000 masques chirurgicaux. Le devis établi par la direction s'élève à 20 000€.

L'impact sur le budget est très important et la fiche action n'a pas été établie.

Mme Bailly a rappelé que l'obligation de fournir des **masques chirurgicaux** n'incombe qu'aux employeurs de personnel médical. Elle ajoute que le coût environnemental est très important du fait de la détérioration lente de ces masques (500 ans).

Avant de prendre une décision finale, la direction va procéder par l'intermédiaire des chefs de service, au recensement du nombre de personnes intéressées.

## 1/ situation sanitaire :

Le virus circule activement en Vendée, tout en restant sous le seuil d'alerte au niveau départemental. Pour l'instant seuls des cas contacts ont été répertoriés.

Mme Bailly insiste sur l'importance des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération des bureaux et la distanciation sociale. Cette dernière doit être particulièrement respectée au moment des pauses café ou cigarette, sans port de masque. Mme Bailly rappelle également l'intérêt de faire une pause à l'extérieur pour les personnes portant un masque à longueur de journée.

Pour les situations de cas contact ou de cas avéré : il faut se référer aux fiches mises en lignes sur Ulysse 85(elles sont régulièrement mises à jour) :

<http://dfp850.intranet.dgfip/direction/Covid19/covid.htm>

Mme Bailly nous a informé que le décret 2020-1098 du 29/08/2020 a réduit le champ des ASA pour les personnes vulnérables aux 4 cas précis :

\*être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;

\*être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :

\*être âgé de 65 ans et plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;

\*être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

De plus, Mme Bailly préconise la vaccination contre la grippe cette année, afin de diminuer le risque de confusion avec la Covid.

Par ailleurs et vu le manque de dons en matière de sang, la direction prévoit de mettre sur Ulysse Vendée un planning ou un lien avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) afin de rappeler les dates de campagne du don du sang.

## 2/ questionnaire CHSCT :

une synthèse nationale du questionnaire sur la gestion de la crise Covid sera prochainement établie.

## 3/ DUERP :

14 services ont effectué la mise à jour de leur DUERP avant la période de confinement. Pour les autres services, les chefs de service devront procéder aux réunions de mise à jour avant la fin de l'année dans le respect des gestes barrières.

Pour le risque COVID une mise à jour départementale du DUERP a été faite pour l'ensemble des services.

#### 4/ Rapport annuel 2019 de Mme BAILLY :

Mme Bailly n'a pas eu plus d'aménagements de postes cette année que les années précédentes. Elle constate une diminution des visites occasionnelles dues à la fermeture des cabinets médicaux de Challans et Fontenay.

Mme Bailly a rencontré de nombreux agents stressés par les restructurations au cours des 6 premiers mois de l'année 2019. Désormais, elle peut proposer aux agents de rencontrer un psychologue. A ce titre, 3 consultations sont prises en charge par les services sociaux.

Mme Bailly déplore l'absence d'items sur les risques psychosociaux dans les remontées de son rapport d'activité. Ainsi l'ensemble des membres du CHSCT se sont prononcés pour une modification des remontées en ce sens.

#### 5/ Fiches actions :

L'ensemble des fiches action ont été acceptées. Celles relatives à l'achat de fauteuils ergonomiques et d'ergosliders ont été mises en attente de la décision concernant l'acquisition des masques jetables.

Les travaux concernant une consolidation ou une stabilisation du plancher du CDIF à La Roche sur Yon ont été chiffrés et les travaux devraient être réalisés (avec une prise en charge budget cité).

La direction va se rapprocher du nouveau chef de service pour faire le point sur le problème d'éclairage à la Trésorerie de Moutiers Les Mauxfaits.

Ainsi, d'ici la fin de l'année, la Vendée va intégralement utiliser son enveloppe budgétaire.

#### 6/ Questions diverses :

A la demande de Solidaires Finances Publiques 85, un point a été fait sur la réfection des toilettes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du site des Sables d'Olonne. La direction s'est engagée à donner une suite positive après budgétisation du projet.

Mme Bailly a effectué deux *visites de poste* sur le respect des mesures sanitaires dans les points de restauration et les tisaneries au niveau des Sables d'Olonne et de Challans.

Les règles d'hygiène ont été très bien respectées par les prestataires de restauration.

Aucune préconisation sur les Sables d'Olonne.

Au niveau de Challans, la fontaine à eau sera supprimée comme ce fut déjà le cas dans les autres sites. Le micro-onde présent dans la tisanerie sera repositionné dans l'espace cantine. La place pour manger y sera plus importante et le nettoyage assuré par le prestataire de service de restauration. Le service technique va étudier la mise en place d'un point d'accès à l'eau froide.

Mme Bailly a enfin rappelé que l'ensemble des réfrigérateurs présents dans les services doivent être nettoyés régulièrement, surtout en période de Covid.

Concernant la *démétropolisation* du service d'assistance aux SIE qui sera mis en place en 2023 à Fontenay le Comte, le président du CHSCT a précisé qu'il sera installé dans les locaux du Centre

des Finances Publiques, dont la DGFIP est propriétaire. Il devrait se constituer d'une vingtaine de postes.

Mr LECA a indiqué que les agents du SIE de Fontenay pourraient bénéficier des priorités suivantes :

- une priorité absolue pour suivre son poste et son service (SIE des Herbiers),
- ou une priorité métier et/ou commune (sur ce nouveau service d'assistance aux SIE).